

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 7 novembre à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis NAVARRE

Étaient présents : Mme CHEMIN Françoise , M. DELAHAYE Jean-Richard , M. DEMARE Michael, M. DENEUVE Edouard, M. FIOLETT Pierre , M. LAMBERT Michel , Mme LEPLAY Aurélie, M. MARECAL René , M. NAVARRE Jean-Louis , M. PAIMPARAY William, Mme PIGNE Corinne, Mme SOUDRY Christine, Mme VARIN Nathalie

Étaient excusés:– Mme AUVRAY Isabelle, Mme BELLET Sylvie,

Procurations : Mme AUVRAY a donné procuration à M. MARÉCAL ; Mme BELLET a donné procuration à M. NAVARRE

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Françoise CHEMIN

1/ Soumis à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016 est adopté à l'unanimité. Concernant ce rapport, M. NAVARRE indique que les travaux du boulodrome sont quasiment achevés (reste 1 poubelle à installer) Et qu'il y a eu intervention sur le réseau pour régler les plages de fonctionnement de l'éclairage public, mais qu'il faut que l'entreprise revienne.

2/ INFORMATIONS DU MAIRE

M. NAVARRE

➤ Indique :

- Que la Maison des Services au Public fonctionnera à/c du 29 novembre 2016 (y seront installés Pôle Emploi, Carsat, MSA,) - La convention est signée pour 3 ans – Le bureau de Poste sera fermé pour travaux du 10 au 28 novembre.
- La Poste engage une restructuration, avec redéploiement de son personnel, qui contraint le directeur du secteur à fermer le bureau de Poste de Valmont le samedi matin à/c du 1^{ER} AVRIL 2017, tout en maintenant le quota hebdomadaire d'ouverture au public de 28h. (étude menée sur la fréquentation des 3 dernières années).
Le Maire a exprimé le souhait de voir les créneaux horaires étalés de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30.
Le conseil prend acte de cette décision, tout en faisant remarquer que les usagers sans moyen de locomotion sont une fois encore pénalisés, de même que les professionnels exerçant le samedi matin pour le dépôt des recommandés.
- La borne de rechargement des VL électriques est en service (attente des panneaux).
- Qu'il rencontrera en sous-préfecture le 16 novembre les services de l'Etat dont la DREAL et la DDTM pour revoir le classement des parcelles de la route de l'Europe en zone humide du PLU. Il sera accompagné du technicien du syndicat des bassins versants.
- Avoir déposé une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour l'installation d'une clôture sécurisée à l'école élémentaire.

➤ Informe les conseillers qu'ils peuvent consulter en mairie les rapports annuels complets sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement (les notes de synthèses leur ont été transmises par mail).

➤ Dit que :

- le bureau SOGETI effectuera – entre le 15 et le 23 décembre - un relevé des boîtes aux lettres de la commune, dans le cadre de l'étude pour le déploiement de la fibre optique.
- le plan de communication sur les méthodes de désherbage visant à instaurer le zéro phyto est achevé.
- 3 projets de travaux seront subventionnés au titre de la DETR 2016 pour un montant maximal global d'environ 21 000€,
- le logement 5 rue Estouteville sera libre à la location à/c du 31 décembre 2016,
- un chiropracteur installera son cabinet dans le Box commercial 7B rue Dom Lecroq (courant janvier),
- le contrat du Pays des Hautes Falaises sera signé avec la Région le 18 novembre,
- l'association Team Motos organise une ballade des Pères Noël à moto le 17 décembre ; ils traverseront Valmont et s'y arrêteront pour une distribution de bonbons aux enfants.
- il accompagnera, le 8 novembre, M. MEULEMAN -élève architecte- qui présentera son projet pour le devenir du silo à Mme la Présidente de la communauté d'agglomération de Fécamp,
- le ramassage des ordures ménagères sera avancé au jeudi 10 novembre vu le férié du vendredi.

➤ Demande au conseil de réfléchir à la composition du colis des Anciens, à celui des agents communaux, et au présent à remettre aux enseignants de l'école G. Cuvier.

➤ EXPOSE qu'une enquête publique relative à la réalisation de la section de la Véloroute du Lin comprise entre Saint Vaast-Dieppedalle et Fécamp se déroulera du 14 novembre au 15 décembre 2016. Le Commissaire enquêteur assurera une permanence à Valmont le 29 novembre 2016 après-midi.

M. DELAHAYE interroge pour savoir si le conseil n'aurait pas d'observations à exprimer sur ce dossier, vu le tracé qui passe notamment au pied du silo.

Le Maire fixe une réunion le jeudi 24 novembre à 18h, afin que tous les conseillers disponibles viennent examiner ce dossier.

3/ PLU – SUIVI DE LA PROCEDURE PAR LA CCCV

La communauté de communes étant désormais compétente pour mener ce document à son terme, le Maire liste les éléments que la commission communautaire de travail a abondé en réponse aux observations des services de l'état, notamment en ce qui concerne :

- 1/ les corrections à apporter sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- 2/ les corrections sur le plan de zonage,
- 3/ les corrections sur le règlement écrit.

Un seul point reste en suspens, les modifications à apporter aux emprises des zones humides (qui dépendront des conclusions de la réunion du 16 novembre en sous-préfecture).

Le conseil communautaire pourra ensuite arrêter le document d'urbanisme.

4/ MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE Georges CUVIER RESULTATS DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 40-2016 en date du 6 juin 2016, le conseil municipal l'a autorisé à solliciter l'assistance de l'ATD76 pour mettre en place la procédure adaptée de désignation d'un architecte chargé de la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire George Cuvier.

Il indique qu'en conséquence :

- une consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école élémentaire G. Cuvier a été organisée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux = 345 000€ HT

- Déroulement de la procédure :

Avis d'appel public à la concurrence publié le 17 août 2016 ;

Support : site de l'ADM76

Date limite de réception des offres : 19 septembre 2016 à 16 h 00

L'AAPC fait office de règlement de consultation.

Séance d'ouverture des plis : 22 septembre 2016 à 11 h 30

RAPPEL

Le dossier remis par les candidats se décompose en 2 sous-dossiers :

Sous-dossier administratif

Le pouvoir adjudicateur effectuera une analyse des candidatures présentées selon les critères suivants : compétences, références et moyens.

Sous-dossier Mémoire justificatif comprenant des éléments de :

Motivation : rendu de la visite du site accompagné de prises de vues ;

Savoir-faire administratif : description des techniques de passation des marchés de travaux ;

Qualification : présentation du candidat et de son équipe (y compris cotraitants le cas échéant),

Organisation de l'équipe à l'opération avec interlocuteur privilégié ;

Références en rapport avec les éléments de cadrage et le projet de contrat.

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera un/les candidat(s) le(s) mieux classé(s) à l'issue de l'analyse du mémoire justificatif, au nombre de 4 candidats maximum.

Le pouvoir adjudicateur a sélectionné les 4 candidats.

Après information de leur admission par voie électronique, ces candidats ont été invités à remettre leur offre via **le projet de contrat dûment rempli, daté et signé, dans un délai de 72 heures.**

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leurs pondérations :

-70% Mémoire justificatif

-30% Prix

L'attention du candidat est attirée sur le fait que seuls ces éléments seront pris en compte pour l'appréciation de son offre.

La collectivité se réserve le droit de procéder à une phase de négociation écrite avec l'ensemble des candidats, ou orale avec un/les candidat(s) le(s) mieux classé(s) à l'issue de l'analyse des candidatures et des offres, au nombre de 4 candidats maximum.

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. L'unité monétaire est l'euro. Le candidat doit formellement indiquer les informations protégées par le secret commercial et d'affaire.

Le conseil Municipal examine le rapport d'analyse des offres établi par l'ATD 76 pour la mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de l'école élémentaire Georges Cuvier, qui décrit :

- la liste des offres reçues
- l'analyse et le classement des offres

Vu les conclusions de l'étude,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire Georges Cuvier, à :

SARL ECLIPSE ARCHITECTURE (mandataire)+ SARL AUVRAY & DUBAILLAY(cotraitant 1) + ECO-FLUIDES (cotraitant 2)

69 rue René Coty – 76600 LE HAVRE

pour un montant de 27 600€ HT.

Et

AUTORISE M. le Maire

à signer le marché avec le prestataire désigné.

5/ SERVITUDE SUR CHEMIN PRIVÉ

M. William PAIMPARAY informe qu'il ne souhaite pas participer à l'étude de cette question

Monsieur le Maire expose que le chemin privé référencé AC 535 rue des Vieux Moulins, qui appartient à M. Bernard PAIMPARAY, dessert 7 habitations et qu'une boîte de raccordement au tout à l'égout est installée sur cette voie.

Vu le problème récurrent d'entretien de ce chemin qui permet le passage des réseaux d'assainissement, il propose au conseil d'établir une servitude de passage sur cette parcelle, et indique que le propriétaire serait prêt à supporter le coût de rédaction de cet acte.

Où cet exposé,

après en avoir délibéré et examiné l'intérêt à acquérir ce chemin à l'euro symbolique plutôt que de le grever de servitude.

Le Conseil Municipal, par 13 voix « POUR », indique qu'il serait préférable d'opter pour cette seconde solution, même si elle induit des dépenses (dont frais de bornage, d'inscription aux hypothèques,) et d'intégrer le chemin privé ouvert à la circulation publique et qui dessert des habitations dans le domaine public communal.

Le Maire est chargé de vérifier si une enquête publique s'impose préalablement à cette démarche.

La question sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

6/ TRAVAUX A INSCRIRE EN SECTION D'INVESTISSEMENT ET TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLIQUES

Le Maire expose que le box 7B vient de trouver preneur pour l'installation d'un cabinet de chiropracteur.

Mais l'accueil de patientèle contraint à modifier la distribution intérieure du local.

Il détaille la liste des travaux retenus par la commission des travaux lors de sa réunion du 25 octobre écoulé, dont l'installation d'un radiateur dans le Box 7A.

Après avoir examiné ce rapport, le conseil Municipal, à l'unanimité, s'accorde à retenir les devis des entreprises suivantes :

SARL BENOIT RETOUT :

- installation radiateur Box 7A = 454.67€ HT

- modifications des installations électriques, et travaux dans le Box 7B

dont installation de 2 radiateurs = 1 400.34€ HT

EURL MARECAL

- installation de cloison séparative, de bloc porte,

et déplacement autre porte = 2 029.00€ HT

PLOMBERIE LAMBERT

- dépose des installations, modification plomberie

et création d'une vidange = 1 020.00€ HT

Le Maire est autorisé à signer les devis ; le budget devra être modifié en conséquence pour abonder les crédits de ce programme.

Se référant au compte rendu de réunion de la commission des travaux, le Maire fait le point sur tous les chantiers engagés et terminés.

Dans le domaine de l'entretien, le conseil donne son accord pour la réalisation par le personnel technique d'un ravalement extérieur des 2 boîtes, pour que les haies bordant sur la droite le chemin d'accès à la Trésorerie soient arrachées, pour que les tilleuls de la place soient élagués, et pour l'entretien de la parcelle de terrain derrière la salle des Moulins : (devis concurrentiels à demander).

M. LAMBERT préconise la pose d'une bordure au niveau des garages sous l'école pour retenir la terre.

La question de la propriété VALLERAND, toujours en vente, est évoquée.

M. FIOLETT détaille la répartition des immeubles et résume les réflexions de la précédente municipalité, tout en insistant sur l'intérêt à ouvrir le chemin qui permet de longer la rivière jusqu'au Vivier.

Le Maire suggère une visite du site après le 24 novembre.

7/ LOYER DU BOX 7B RUE DOM LECROQ

Le Maire rappelle que par délibération n° 7-2016 en date du 7 février 2016, le conseil municipal a fixé le loyer des 2 box commerciaux installés dans l'ancien centre de tri postal à 300€ par mois.

Le box 7B vient de trouver preneur pour l'installation d'un cabinet de chiropracteur.

Mais l'accueil de clientèle contraint à modifier la distribution intérieure du local.

Vu les travaux supplémentaires qui s'imposent, et au regard d'une projection du retour sur investissement, il propose à l'assemblée délibérante d'augmenter le loyer du box 7B pour le porter à 350€/mensuel.

Considérant l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

s'accorde sur cette proposition et FIXE le loyer du Box 7B rue Dom Lecroq à 350€ / mois.

8/ DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Vu les crédits nécessaires aux travaux supplémentaires dans les boxes,

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE un transfert de crédits à l'intérieur de la section d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Article (chap.) - opération	Montant
2313 (23)-121 : Constructions	- 7 000.00
2132 (21)-031 : Immeubles de rapport	7 000.00
Total dépenses	0.00

9/ ACQUISITION DE MATERIEL DE VOIRIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle que par décision en date du 11 juillet 2016 la commune s'est engagée à bannir dès le second semestre 2016 l'utilisation de tout produit phytosanitaire, et d'abandonner le désherbage chimique dans un souci de développement durable. Cette démarche implique d'équiper les services techniques de nouveaux matériels pour mener à bien leur mission.

Au regard du plan de désherbage arrêté sur le territoire communal,

après avoir examiné les devis descriptifs retenus par la commission des travaux dans sa réunion du 25 octobre 2016,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

1/ de retenir les propositions des Ets AUBER pour :

- une balayeuse/désherbeuse équipée d'accessoires dont un aspirateur de feuilles,

d'une débroussailluse thermique, et d'un désherbeur mécanique pour les surfaces non accessibles : coût 31 752.25€ HT

ET

des ETS KERSTEN pour

- un porte outil automoteur USB HYDRO, équipé d'une brosse de désherbage avec bavette de protection, avec barre de coupe 125cm en option : coût 15 350€ HT.

soit une dépense totale de 47 102.25€ HT (56 522.70€ TTC)

2/ d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès :

* du Département, au titre de l'acquisition du matériel de voirie, au taux maximum de 25%

ET

* de Mme la Sénatrice CANAYER, au titre de la réserve parlementaire.

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2017.

10/ SCOLARISATION A VALMONT D'ENFANTS DOMICILIES SUR DES COMMUNES EXTERIEURES

Le Maire évoque la chute notable des effectifs à l'école élémentaire Georges Cuvier et à l'école maternelle Grâce de Monaco.

Cette baisse pourrait conduire à une fermeture de classe dans chacun de ces établissements à la prochaine rentrée.

A ce jour, il ne peut honorer les demandes d'inscriptions pour des enfants domiciliés à l'extérieur, vu l'absence de dérogation des communes de résidence de ces élèves qui par conséquent se refusent à supporter la participation aux frais de scolarisation.

Accueillir sans dérogation les enfants domiciliés au Bas de Thiergeville et ceux dont les parents travaillent sur Valmont, ou dont la garde est confiée à une nourrice exerçant sur la commune, permettrait de juguler cette baisse.

Appelé à se prononcer sur cette question, et après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal DECIDE :

d'autoriser le Maire à inscrire, sans demande de compensation financière,

les enfants domiciliés au Bas de Thiergeville et ceux dont les parents travaillent sur Valmont, ou dont la garde est confiée à une nourrice exerçant sur la commune,

- à l'école élémentaire Georges Cuvier de Valmont

et

- en Grande Section de l'école maternelle Grâce de Monaco, (sous réserve que l'effectif Valmontais GS sur lequel est basé la participation forfaitaire de 25% due au SIVOM Jules Ferry en référence à un nombre de 15 enfants, ne dépasse pas ce chiffre).

11/ LOGICIELS INFORMATIQUES – RENOUELEMENT DU CONTRAT

Le Maire rappelle qu'en vertu d'une délibération en date du 7 novembre 2013,

un contrat d'abonnement lie la collectivité à l'éditeur COSOLUCE depuis le 1er janvier 2014.

Le contrat arrivant à échéance des 3 années,

il convient de le renouveler à/c du 01/01/2017 – (Pack Premium + solution de sauvegarde en ligne).

Ce contrat inclut la maintenance, l'assistance, les évolutions et toutes les mises à jour.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau contrat à effet du 1er janvier 2017, pour une durée totale maximale de 3 ans, moyennant le tarif de 3106.40€ HT pour l'année 2017, réactualisé au mois de décembre de chaque année conformément à la clause de révision stipulée au contrat.

12/ DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ARRHEES VERSEES POUR LA RESERVATION DE LA SALLE DU VIVIER

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des règlements de location des salles communales, toute réservation ne devient définitive qu'après encaissement d'une somme égale à 50% du montant net de la location.

Sauf décision expresse du Conseil Municipal, au vu de circonstances particulières, ces arrhes restent acquises à la commune en cas de dédit éventuel.

Il présente la requête formulée par Mme CANIEL de Valmont, qui souhaiterait pouvoir récupérer les arrhes versés pour la réservation de la Salle du Vivier les 24 et 25 septembre 2016.

Un débat s'instaure sur la question,

Vu le motif invoqué et le délai suffisant de dédit,

Le Conseil Municipal à l'unanimité S'ACCORDE à titre exceptionnel à rembourser à l'intéressée la somme de 75€ (soixante-quinze euros) encaissée le 25 janvier 2016 sous récépissé de carnet à souche P1RZ.

13/ DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR UNE ASSOCIATION

M. le Maire expose qu'une nouvelle association s'est créée : l'association FUTSAL dont le siège social est fixé à Valmont.

Il invite le Président qui s'est déplacé spécialement à cet effet à exposer le but poursuivi : enseignement du foot en salle.

Le budget prévisionnel décrivant les investissements qui s'imposent dans ce cadre (matériel) et heures de location du gymnase est décliné.

Le Président a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la mise en place de ces activités.

Où ce rapport, et après avoir examiné cette question,

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'octroyer à cette association une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage de 150€.

Des crédits supplémentaires figurent au compte 6554 du Budget Primitif, pour faire face à ces éventualités.

14/ TICKET-LOISIRS

Rapporteur, M. LAMBERT fait le point de la participation pour la session de novembre : 8 participants, dont 5 Valmontais.

La même interrogation persiste : faut-il pérenniser ces activités.

A l'issue du débat qui s'instaure, une ultime tentative se dessine : faire un sondage auprès des familles avant les vacances de Noël pour connaître les intentions d'inscription sur la session de février.

Le questionnaire sera distribué aux parents à la sortie de l'école : en deçà de 15 inscriptions, ce service sera supprimé en 2017.

15/ QUESTIONS DIVERSES DANS L'INTERET DE LA COMMUNE

- *M. NAVARRE* dit avoir rencontré 2 responsables du groupe théâtre adultes de l'association ZARAF'ARTS : vu les difficultés rencontrées pour les répétitions, il a proposé la mise à disposition de la salle Fiquet le jeudi soir à/c du 17 novembre.
Solution acceptée.
- *Mme PIGNÉ* dresse le compte-rendu du conseil d'école de la primaire : effectifs, bilan des exercices Incendie et PPMS, Echanges et sorties prévus dans l'année, goûter de Noël le 16 décembre et distribution des livres, Point sur les services restauration, garderie et TAP.
Elle relaie les remerciements de l'équipe enseignante pour l'installation du nouveau photocopieur couleur.
- *M. LAMBERT* rappelle les dates des prochaines animations festives de fin d'année,
Les illuminations seront en place pour le 14 décembre.
Téléthon le 3 décembre, avec la participation de plusieurs associations, dont, pour des animations La Truite Cauchoise, Futsal, Le Club des Aînés, ça Crée Mardi, les Sapeurs Pompiers.
Concert de Noël le 11 décembre à 17h avec les choristes de Robertot (coût de la prestation 250€),
Balade des pères Noël à Motos 17 décembre après-midi.
- *Mme SOUDRY* signale des jeunes qui partent tôt en formation rue des Jardiniers et demande que l'horloge de l'éclairage public soit réglée sur 5 h 30.
- *M. DÉMARE* signale la dangerosité des 2 panneaux temporaires de signalisation placés sur la chaussée entre 2 lampadaires face à l'école maternelle.
R – prescriptions vigipirate – voir à les fixer
- *M. DELAHAYE* interroge le Maire sur le processus de mise en place de la communauté d'agglomération Fécamp-Valmont vu la date imminente de la fusion. Comment se situe la commune de Valmont au sein de cette entité ??
R du Maire : Après l'état des lieux, les groupes de travail ont déjà avancé en commun pour le PLUI et le Tourisme
La 1ère réunion commune est programmée le 6 décembre.
Une réunion d'information avec le Sous-Préfet se tiendra le 10 novembre.
- *M. FIOLETT* révèle un problème sur les percolateurs des 2 salles
Il demande quand les finitions du chantier d'enfouissement des réseaux électriques seront achevées (fils en instance).
R : en principe en fin d'année
- *Mme CHEMIN* évoque la contrainte de l'association CAV d'annuler l'exposition sur le patrimoine valmontais, inscrite au calendrier des manifestations annuelles, au motif d'un prêt de salle.
Cet événement sera reporté en 2017 – du 18 au 25 novembre –

Après que soit communiquée la date du prochain conseil, lundi 12 décembre 2016,

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.